

# LIVRET D'ACCUEIL du résident



**EHPAD LES HUMEAUX**  
12 Rue des Humeaux  
85480 BOURNEZEAU

☎ 02 51 40 77 49

✉ [leshumeaux.bournezeau@orange.fr](mailto:leshumeaux.bournezeau@orange.fr)



# Sommaire

<b>I - Mot d'accueil</b>	<b>Page 3</b>
<b>II - Présentation de l'EHPAD</b>	<b>Page 4</b>
Historique : « Les Humeaux et son histoire »	Page 4
Les Infrastructures	Page 5
La philosophie de l'humanité – Le rôle de chacun	Page 6
Organigramme de l'E.H.P.A.D « Les humeaux »	Page 7
Assurances	Page 8
Vos droits	Page 8
<b>III - Trousseau de bas</b>	<b>Page 10</b>
<b>IV - L'hébergement</b>	<b>Page 11</b>
<b>V - Les frais de séjour</b>	<b>Page 12</b>
Repas des visiteurs	Page 12
<b>VI - Votre accueil</b>	<b>Page 13</b>
Votre admission	Page 13
<b>VII - Votre vie au quotidien</b>	<b>Page 14</b>
Les repas	Page 14
Les soins	Page 15
Votre linge personnel	Page 15
Les visites et les sorties personnelles	Page 15
Vos référents	Page 16
Le projet individualisé	Page 16
L'animation	Page 16
Votre participation à la vie de l'établissement	Page 17
Votre sécurité	Page 18
Quelques règles de vie	Page 19
<b>VIII - Les services</b>	<b>Page 20</b>
La coiffeuse	Page 20
Les cultes	Page 20
Le courrier	Page 20
<b>IX - Les annexes</b>	<b>Page 21</b>
Diverses documents remis	Page 21
Localisation	Page 22

# I - Le mot d'accueil

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'EHPAD « Les Humeaux » de Bournezeau.

Ce livret d'accueil a été conçu à votre attention et vise à vous apporter un certain nombre d'informations. Il est important qu'il réponde aux différentes interrogations que vous pouvez avoir au moment de franchir cette nouvelle étape de vie.

Soucieux de la qualité, nous aurons à cœur de répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes. Entrer en EHPAD, c'est bénéficier des services collectifs mais également conserver sa liberté personnelle. Vous restez libre d'organiser votre journée : rester dans votre chambre, participer aux différentes activités, recevoir des visites... Sous réserve que cette liberté soit compatible avec les règles de la vie communautaire.

Nos engagements sont de :

- Vous accompagner en tenant compte de votre histoire de vie, de votre personnalité, de vos habitudes,
- Sauvegarder votre santé, vous encourager, maintenir et promouvoir votre autonomie, et ce dans la mesure des moyens qui nous sont alloués,
- Respecter votre dignité, votre intimité, vos croyances,
- Vous assister chaleureusement avec professionnalisme.

La qualité de vie de nos résidents passe par le dialogue entre tous, le respect des ressources et des limites de chacun. Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour recevoir toutes les observations et étudier toutes suggestions visant à améliorer autant que se peut, vos conditions de vie.



# II - Présentation de l'EHPAD

## Historique

**1989:** ouverture d'un foyer logement sur le site des Humeaux, pour 60 résidents dont 12 places en section de Cure Médicale. 52 Résidents accompagnés par 10 agents feront leur entrée au cours de l'été 89.

A ce Foyer sera rattaché, la cuisine centrale (confection des repas pour le FL de Bournezeau, de Chantonnay et des Personnes Agées du Canton) et le service du portage des repas.

**1993:** une extension en prolongement de l'aile Nord sort de terre, avec un appartement, une salle d'animation puis 4 appartements au 1er étage, soit sur tout l'établissement 50 logements T1bis et 5 logements T1.

**1997:** la section Cure Médicale passe à 14 lits puis à 18 en 2000.

**1999:** la communauté de communes crée le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) qui reprend la gestion des foyers logements de Chantonnay, Bournezeau et Saint Prouant.

**2006:** La cuisine centrale et le service du portage des repas, présents au sein de l'établissement depuis l'ouverture, sont transférés dans un bâtiment neuf à côté du Foyer Logement

**Au 1er Janvier 2007:** signature de la convention tripartite entre le Foyer Logement, la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et le Conseil Général. L'établissement devient EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). La capacité d'accueil est fixée à 59 places dont une en hébergement temporaire. Cette convention a été signée pour 5 ans et sera renouvelée en 2012.

**2013-2014:** des travaux ont été faits au sein de l'EHPAD de Bournezeau (chauffage, salle de bains)

**Au 1er janvier 2015:** le CIAS créé l'EHPAD multisite du pays de Chantonnay regroupant les 3 EHPAD: Les Humeaux, Les Erables et l'Assemblée. A ce titre une nouvelle convention tripartite est signée pour 5 ans jusqu'en 2020 avec le Conseil Général et l'ARS.

Le 12 mars 2021, un CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) a été signé pour 6 ans.

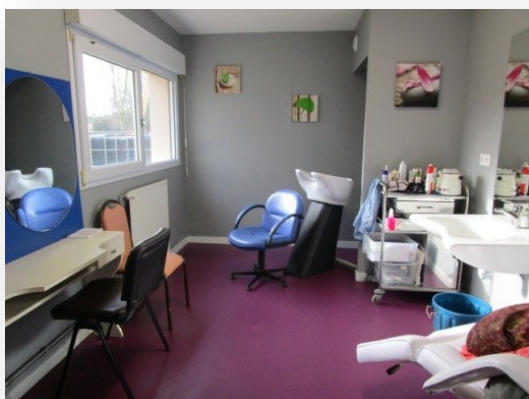
# Les infrastructures

Les Humeaux dispose des infrastructures suivantes :

- 3 T1
- 54 T1 Bis } Dont 1 logement d'hébergement temporaire (pour un séjour fixé à 1 mois renouvelable)
- 1 hall d'accueil avec secrétariat et direction
- 1 salle de soins et bureau des Infirmières
- 1 salle de restauration
- 1 salle d'animation
- Le Jardin Fleuri (Pôle d'Activité de Soins Adaptés) où se trouve la salle de culte,

Les logements des résidents sont répartis dans 3 couloirs différents.

- Aile A \_ les Citronniers : Rez de Chaussé  
Appartements 1 à 22
- Aile B1\_ Les Cerisiers : Rez de Chaussé  
Appartements 101 à 115
- Aile B2\_ Les Oliviers : 1<sup>er</sup> étage  
Appartements 201 à 218



Salon de coiffure



Salle à manger



Petit Salon

# La Philosophie de l'Humanitude

Tout le personnel est formé à la philosophie de soins Humanitude. Celle-ci permet une approche adaptée et respectueuse des personnes âgées y compris celles présentant des troubles cognitifs. Elle permet aussi d'apprendre à mieux travailler dans l'écoute de la personne et de ses besoins, de respecter ses habitudes de vie et de maintenir son autonomie.

## Le rôle de chacun

Les Humeaux se composent d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels pour répondre aux besoins et aux attentes des résidents.

### **L'équipe administrative :**

La directrice est chargée d'une mission globale recouvrant la vie et la bonne marche de l'établissement.

L'adjointe de direction s'occupe des tâches administratives courantes (accueil, courrier, budget, gestion administrative du personnel...)

### **L'équipe hôtelière :**

Les agents veillent sur l'entretien et l'hygiène des locaux, participent aux soins et à la restauration.

### **L'équipe soignante :**

Les auxiliaires de soins (AS, AMP, AES) assurent en collaboration avec les infirmières les soins d'hygiène et de confort quotidien.

Les infirmières appliquent les prescriptions médicales, mènent des actions de prévention et d'éducation et assurent la continuité des soins.

Le médecin coordinateur assure la qualité de prise en charge du résident et l'encadrement du personnel médical.

La psychologue conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives et curatives en prenant en compte la vie psychologique du résident.

**L'équipe de nuit** (soignants et agents hôteliers) assure la prise en charge des résidents de nuit en effectuant des rondes régulières. Elle veille sur l'entretien et l'hygiène des locaux également.

**L'agent technique** réalise l'entretien et la sécurité des locaux.

**L'animateur** propose des animations sociales, sportives et culturelles pour maintenir et développer les capacités du résident.



## Présidente du CIAS du Pays de Chantonnay

**Maire de Bournezeau**

**Directrice du CIAS**

### Pôle Social

- 1 animateur
- Des bénévoles

### Pôle Administratif

- 1 Directrice EHPAD
- 1 Adjointe de Direction

### Résidents

### Pôle Technique

- 2 agents de Lingerie
- 10 agents hôtelier de jour
- 1 agent hôtelier de nuit
- 1 agent technique

### Pôle Soins

- 5 infirmières
- 13 AS – AMP de jour
- 4 AS de nuit
- 1 psychologue

# Assurances

L'EHPAD a signé un contrat garantissant toutes les activités de l'établissement mais aussi la responsabilité personnelle des Résidents. Les clauses de ce contrat stipulent notamment que ceux-ci sont assurés tant à l'intérieur de l'EHPAD qu'à l'extérieur, au cours de leur vie privée ou de déplacements organisés par l'établissement.

De même, en cas d'incendie, les meubles personnels des Résidents sont couverts par le contrat de l'établissement, sauf s'ils ont une grande valeur.

## Vos droits

*Voici quelques éléments essentiels de la  
**Charte des droits et des libertés de la personne accueillie**  
(Arrêtée du 8 septembre 2003) :*

### **Article 1<sup>er</sup> : Principe de non-discrimination**

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination quelle qu'elle soit.

### **Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté**

Une prise en charge ou un accompagnement individualisé doit être proposé à la personne accueillie selon ses besoins et dans la continuité des interventions.

### **Article 3 : Droit à l'information**

La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement dont elle bénéficie et doit avoir accès aux informations la concernant.

### **Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne**

La personne bénéficie du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes, son consentement éclairé doit être recherché en l'informant. Le droit à la participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

### **Article 5 : Droit à la renonciation**

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement.



### **Article 6 : Droit au respect des liens familiaux**

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux. Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

### **Article 7 : Droit à la protection**

La personne a droit au respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

### **Article 8 : Droit à l'autonomie**

La personne a le droit de circuler librement, de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de son patrimoine et de ses revenus.

### **Article 9 : Principe de prévention et de soutien**

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement individualisé doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et des convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

### **Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie**

Il doit être facilité par l'institution.

### **Article 11 : Droit à la pratique religieuse**

Les conditions de la pratique religieuse doivent être facilitées.

### **Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité**

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.



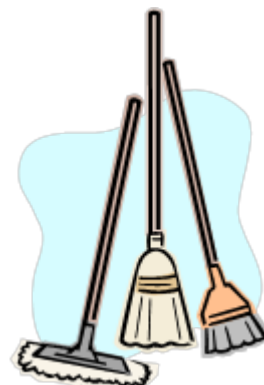
## III - Trousseau de base

Pour votre entrée à l'EHPAD « Les Humeaux », nous vous demandons d'apporter :

- Tout le linge personnel

Votre linge doit être marqué avec des étiquettes à vos nom, prénom et nom de l'établissement sauf pour les slips, pour lesquels ces renseignements devront être inscrits au crayon indélébile. Nous vous demanderons également de nous fournir **quelques étiquettes supplémentaires.**

- Linge de jour (robes, jupes, gilets, pulls, bas, collants, pantalons, chaussettes, manteau, imperméable...)
- Sous-vêtements: slips et chemises de corps (en coton de préférence ; un change par jour (au moins 10)
- Vêtements de nuit (5 minimum)
- Robes de chambre (2)
- Chaussures fermées, de préférence anti-dérapantes
- Chaussons d'appartement fermés (2 paires)
- Serviettes de table (10)
- Nécessaire de toilette + trousse de toilette et cotons-tiges
- Thermomètre médical
- Mouchoirs
- Deux tapis de douche (un anti-dérapant et un en tissu)
- Une bassine nominative
- Vaisselle: un bol, une tasse, une assiette, un verre, casseroles, quelques couverts, de la vaisselle pour recevoir vos invités
- Nécessaire de base pour l'entretien courant de l'EHPAD: balai, chiffons, torchons, produits ménagers, produit vaisselle, **pas d'eau de javel**, ramasse poussière, éponges (pas d'éponge qui puisse rayer les inox)
- Piles pour les appareils ainsi que quelques ampoules électriques
- Sacs poubelles
- Porte manteaux
- Une valise ou un sac



Facultatif: bouilloire électrique, cafetière électrique, micro-ondes... (pour des raisons de sécurité, tout appareil électrique devra être conforme aux normes exigées).

Nous vous demandons de surveiller régulièrement le bon état du trousseau et d'en assurer le renouvellement.

NB: cette liste n'est pas exhaustive

## IV - L'hébergement

Dans chaque logement, vous disposez d'un lit avec literie (draps, couverture), d'un chevet, d'une salle de bain avec toilettes, douche et lavabo, d'une prise télévision.

Un appareil téléphonique peut être installé à votre charge et à votre demande. La facturation sera établie par le service comptabilité de l'EHPAD,

Vous disposez de la clef de votre logement, un système d'appel installé dans chaque chambre et salle de bain vous permet de joindre le personnel à tout moment de la journée et de la nuit.



Intitulé	T1 - 1 pers. : 25 m <sup>2</sup>	T1 Bis - 1 ou 2 pers. : 35 à 38 m <sup>2</sup>
<b>Composition</b>	Chambre Douche Lavabo WC	Chambre et loggia Douche Lavabo WC
<b>Équipement</b>	Appel malade Prise TV Prise Tél.	Appel malade Prise TV Prise Tél. Kitchenette avec réfrigérateur
<b>Mobilier</b>	Lit avec literie	Lit avec literie

Vous pouvez compléter l'aménagement de votre appartement avec des petits meubles, des objets personnels (**pas de tapis**) et un dessus de lit personnalisé.

Exemples d'équipement type ci-dessous :

Appartement T1	Appartement T1 bis
<ul style="list-style-type: none"> <li>✿ Une table de nuit</li> <li>✿ Une table et 2 chaises</li> <li>✿ Un fauteuil de repos adapté</li> <li>✿ Un téléviseur et son meuble</li> <li>✿ Un meuble de salle de bain</li> <li>✿ Un bac à linge sale fermé</li> <li>✿ Une poubelle</li> <li>✿ Un ventilateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✿ Une table de nuit</li> <li>✿ Une table et 4 chaises</li> <li>✿ Un fauteuil de repos adapté</li> <li>✿ Un téléviseur et son meuble</li> <li>✿ Une commode ou une armoire</li> <li>✿ Un meuble de salle de bains</li> <li>✿ Un bac à linge sale fermé</li> <li>✿ 2 poubelles</li> <li>✿ Un siège de douche (chaise plastique)</li> <li>✿ Un ventilateur</li> </ul>

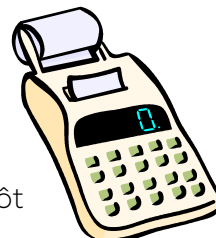
Merci de veiller à ne pas trop encombrer votre logement et votre loggia.

# V - Les frais de séjour

Ils sont composés des prix de l'hébergement (permanent ou temporaire) qui comprend la nourriture, le logement, le chauffage, l'éclairage et le blanchissage, auquel est ajouté le tarif dépendance.

Le tarif dépendance correspond à votre degré d'autonomie calculé selon la grille AGGIR, il existe 3 groupes :

- Groupe 1 (GIR 1 et 2) : groupe où sont classées les personnes très dépendantes
- Groupe 2 (GIR 3 et 4) : groupe où sont classées les personnes moyennement dépendantes
- Groupe 3 (GIR 5 et 6) : groupe où sont classées les personnes plutôt autonomes



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'**allocation départementale personnalisée à l'autonomie (ADPA)** est allouée directement à l'établissement par le Département de la Vendée sous la forme d'une dotation globale versée par 12<sup>ème</sup>.

Le règlement peut s'effectuer par prélèvement automatique sur votre compte bancaire.

<b>Hébergement Permanent</b>	
T 1 - 25 m <sup>2</sup>	59,11 €
T 1 bis - 35 à 38 m <sup>2</sup>	63,33 €
T 2 bis- couple/personne	48,79€
<b>Hébergement temporaire</b>	
Hébergement temporaire 1 personne	68,19 €
<b>Dépendance</b>	
Groupe 1 (GIR 1 et 2)	21,29 €
Groupe 2 (GIR 3 et 4)	13,52 €
Groupe 3 (GIR 5 et 6)	5,73 €

Des aides financières sont possibles :

↳ **Aide Personnalisée au Logement (APL)** : sous condition de ressources.



Ce dossier est adressé à l'organisme compétent par l'établissement.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'**aide sociale** pour l'ensemble de ses places.

## Repas des visiteurs

Vos proches peuvent venir partager votre repas aux tarifs de **10,41 €** pour le déjeuner ou **7,80 €** pour le dîner (sous réserve de prévenir la direction au moins 8 jours à l'avance).

# VI - Votre accueil

## Votre admission

Afin de constituer votre dossier d'admission, vous avez à nous fournir les documents suivants :

- Photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité pour les personnes célibataires
- Copie de la carte d'immatriculation à un organisme maladie
- Copie de la carte d'immatriculation à une assurance complémentaire
- Certificat médical de l'établissement complété par le médecin traitant
- Le dernier traitement en cours
- Copie de la dernière déclaration de revenus ainsi que la copie de l'attestation des versements des différents régimes de retraite
- Copie du dernier avis d'imposition
- Relevé d'identité bancaire
- Une demande de caution à régler à réception du titre

Le dossier médical constitué dans l'établissement sera conservé vingt ans au minimum à compter de la date du dernier séjour.

A cette occasion, il vous est remis :



- Le règlement de fonctionnement qui définit vos droits, obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie de l'établissement.
- Le contrat de séjour qui fixe les objectifs de votre prise en charge et les prestations les plus adaptées.

# VII – Votre vie au quotidien

## Les repas

<i>Repas</i>	<i>Heure</i>	<i>Lieu</i>
<i>Petit Déjeuner</i>	<i>A partir de 8 heures</i>	<i>Dans votre chambre</i>
<i>Déjeuner</i>	<i>12 heures</i>	<i>En salle à manger</i>
<i>Goûter</i>	<i>16 heures</i>	<i>Au salon</i>
<i>Dîner</i>	<i>18 heures 45</i>	<i>En salle à manger</i>



choix

Pour le petit déjeuner, vous disposez de vos bols et couverts personnels dans votre logement. Dans la mesure du possible, nous respectons votre en ce qui concerne le contenu de votre petit déjeuner et vous proposons :

- ☒ Café, lait, chocolat, thé, infusion, confiture, beurre
- ☒ Pain, biscotte, casse-croûte pour les jours de la semaine
- ☒ Croissant ou brioche le dimanche.

Les menus du déjeuner et du dîner sont affichés à l'entrée de la salle à manger. Les repas sont préparés et fournis par une société, ils sont remis en température dans l'établissement avant d'être servis.



*La Salle à Manger*

Les régimes médicalement prescrits sont respectés. Des plateaux repas peuvent être portés dans les appartements exclusivement pour les Résidents dont l'état de santé l'exige ou sur décision du Médecin ou de l'Infirmière.

Sous réserve de prévenir la Direction au moins 8 jours à l'avance, vous avez la possibilité d'inviter parents et amis à déjeuner ou dîner excepté le week-end (consulter les tarifs en page 10). Vous pouvez aussi recevoir vos proches dans les petits salons d'étage prévus à cet effet où vous disposez d'une kitchenette, d'une table et de chaises.

Une commission « Menu » se réunit une fois par trimestre. Vous êtes invité à y participer pour donner votre avis et échanger vos idées.

En cas d'hospitalisation, avec ou sans préavis, le tarif hébergement est diminué du montant du forfait hospitalier à compter du 4<sup>ème</sup> jour d'absence. Le tarif Dépendance (talon modérateur), n'est pas facturé dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence.

En cas d'absence pour un motif autre qu'une hospitalisation (et à condition d'avoir prévenu le service restauration), le tarif hébergement est diminué d'un montant égal à 50% du forfait hospitalier à compter du 4<sup>ème</sup> jour d'absence. Le tarif Dépendance (talon modérateur), n'est pas facturé dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence.

## Les soins



Vous disposez du libre choix de votre médecin traitant, de votre ambulancier, de votre kinésithérapeute, de votre pédicure, etc...

Vous garanzissez personnellement le paiement des frais médicaux et pharmaceutiques et en demandez le remboursement par les organismes d'assurance maladie.

## Votre linge personnel

Il est entretenu par l'Établissement. Il doit être personnalisé avec une étiquette portant vos Nom, Prénom et nom De l'EHPAD afin de réduire le risque de perte du linge et conformément aux exigences du trousseau. Vous avez la possibilité de faire marquer vos vêtements par le service lingerie de l'EHPAD en commandant un lot d'étiquettes à thermocoller (au tarif fixé par délibération). Nous vous informons que le linge délicat et fragile ne sera pas entretenu par l'établissement.



## Les visites et les sorties personnelles

Les portes de l'établissement sont ouvertes de **8 h à 21 h**. Vous êtes libre de recevoir des visiteurs dans votre logement ou dans les locaux communs à tout moment de la journée (même en dehors des horaires d'ouverture, sous réserve de prévenir les agents de nuit), cependant, pour une meilleure organisation, il est préférable d'éviter l'heure des repas.

Vous êtes libre de sortir de l'établissement comme bon vous semble. Cependant, pour éviter toute inquiétude, nous vous demandons de respecter les heures des repas ou de signaler vos absences ou vos retards au repas.



Lorsque vous prévoyez de partir en week-end ou en voyage, nous vous demandons de signaler vos absences 8 jours avant votre départ pour pouvoir bénéficier de la déduction pour absences.



## ***Vos référents***

Dès votre entrée dans l'établissement, deux membres du personnel seront désignés pour être vos personnes référentes. Ils seront vos interlocuteurs privilégiés pour des demandes non urgentes, vos souhaits au sein de l'établissement. Si besoin, vos référents pourront être les interlocuteurs entre le personnel, votre famille et vous.

## ***Le projet individualisé***

Dans le cadre de votre séjour, nous allons élaborer avec vous et éventuellement avec votre famille ou votre représentant légal, votre projet individualisé. Il s'agit d'apprendre à mieux vous connaître et de définir ensemble des objectifs en fonction de vos souhaits et de vos besoins.

## ***L'animation***

Vous avez le libre choix d'occuper vos journées à votre guise, toutefois, des activités vous sont proposées par les membres du personnel et l'animatrice présente deux journées par semaine. Le programme des animations est affiché pour chaque semaine dans le hall d'accueil.

Vous avez également à votre disposition, le journal d'établissement commun aux résidences de Chantonnay, Bournezeau et St Prouant. Il permet de vous informer sur la vie et les événements de ces trois structures et sur les animations prévues pour les deux mois à venir.

Une borne interactive est installée près de l'entrée, il est possible d'y consulter des documents officiels, les photos d'animations, d'y écouter de la musique et voir les menus de la semaine. Les informations importantes y sont précisées.



Voici quelques exemples d'animations proposées à l'EHPAD « Les Humeaux » :

Atelier mémoire, atelier potage, atelier chants, atelier gym douce, concours de belote, jeux de société, loto, bricolage, massage, esthétique, sorties (exposition, rencontre inter foyers, cinéma...), rencontres avec les familles (réunion des familles en Février, pique-nique des familles, petit déjeuner en commun, ...), gouter anniversaire tous le 2 mois, ...

Les partenariats avec l'extérieur sont nombreux : écoles, association des assistantes maternelles, club des aînés, ...

Une équipe de bénévoles participe à l'animation et à l'entretien du potager (Pot'Agés) créé en 2019. Les membres des familles sont invités à faire partie de cette équipe s'ils le souhaitent.



## ***Votre participation à la vie de l'établissement***

Vous êtes invité tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement par le biais des réunions des résidents. Elles ont lieu une fois par mois avec la directrice de l'EHPAD qui fait le point sur les mouvements des résidents, du personnel, les animations à venir et tout autre sujet relatif à la vie du foyer.

Vous pouvez participer ou être représenté au Conseil de Vie Sociale qui donne son avis et peut faire des propositions sur tous sujets concernant le fonctionnement de l'établissement. Ses membres siègent à titre bénévole (sauf le personnel de l'établissement) et sont élus pour une durée de 3 ans.



## Composition du Conseil de Vie Sociale

**Président du Conseil**  
CHARRIER Françoise  
(Représentant des familles)

**Maire de Bournezeau**  
BILLAUDEAU Louise

**Président du CIAS**  
MOINET Isabelle

**Directeur du CIAS**  
RAPIN Chantal

**Représentants du personnel**

Titulaires

DUQUESNOY Catherine  
JAULIN Adeline  
MANCEAU Marion

**Autres membres du personnel**

BARRADEAU Florian (animateur)

**Représentants des familles**

CHARRIER Françoise Présidente  
ALLARD Nicole  
MICAUD Françoise  
RABILLE Martine

**Représentants des bénévoles**

JAULIN Annie  
RIALLAND Christiane

Suppléants

**Autres membres**

BLANCHET Christine  
Directrice

**Représentants des résidents**

CHARRIER Jacqueline  
LAURIOT Solange  
LORIEAU Léonie  
RIALLAND Madeleine  
ROBYN Nicole  
VERONNEAU Madeleine

## ***Votre sécurité***

Pour assurer votre protection contre l'incendie, l'établissement est équipé des installations suivantes : détecteurs de fumée, portes coupe-feu, matériel d'extinction...

Le personnel a reçu une formation sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

En cas d'incendie, il est conseillé de :

- Garder son sang-froid ;
- Rester dans la chambre et fermer la porte ;
- Se coucher au sol en attendant l'arrivée du personnel, la fumée étant moins dense au ras du sol ;



- Suivre les instructions du personnel.

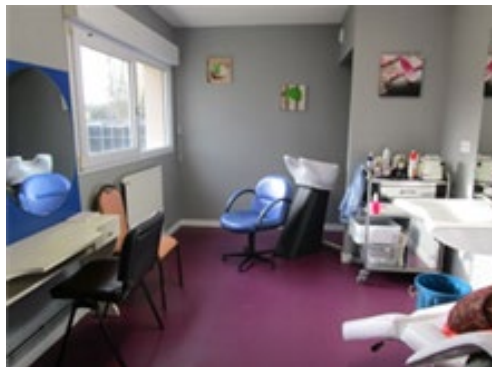
## ***Quelques règles de vie***

- Ⓢ Merci d'être vigilant à ne pas être bruyant dans votre logement et dans les locaux communs afin de ne pas gêner les autres résidents,
- Ⓢ Merci également de ne pas faire de double de clés, ne pas poser de verrous, targettes ou serrures supplémentaires,
- Ⓢ Conformément aux articles L 35116-7, L 3512-2 et R 3511 DU Code de Santé Publique, il est interdit de fumer dans les espaces publics et privés de l'établissement, que les fenêtres soient ouvertes ou fermées. Les résidents et leurs familles sont donc dans l'obligation de fumer à l'extérieur et de jeter leurs mégots dans les cendriers mises à disposition,
- Ⓢ Merci de respecter les consignes affichées sur la porte de votre appartement,
- Ⓢ Les animaux ne sont admis dans l'établissement que sur autorisation de la Direction ou du personnel car ils peuvent parfois occasionner une gêne, voire être source d'accidents.

## VIII – Les services

### ***La coiffeuse***

Deux possibilités vous sont proposées : vous pouvez demander un rendez-vous avec une coiffeuse à domicile qui s'occupera de vous dans le petit salon de coiffure au sein de l'établissement, ou vous pouvez vous déplacer dans un salon de coiffure du secteur. Les frais de coiffure restent à votre charge.



Une coiffeuse intervient le vendredi matin.

### ***Les cultes***

Vous avez la possibilité de participer aux offices religieux de votre choix. Une messe est célébrée tous les jeudis à 16h30 à la chapelle

### ***Le courrier***

Votre courrier vous est remis chaque matin. Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'entrée où le courrier à expédier est relevé chaque jour.



La direction et tous les membres du personnel sont à votre entière disposition pour toutes questions ou remarques.



# IX – Les annexes

Vous disposez également de :

- ✍ Règlement de fonctionnement
- ✍ Contrat de séjour
- ✍ Délibération fixant le montant de la caution
- ✍ Attestation d'assurance
- ✍ Demande de prélèvement du loyer
- ✍ Attestations d'autorisations (photographies, films, sérologie VIH)
- ✍ Délibérations sur le tarif des communications téléphoniques et du marquage du linge
- ✍ Formulaire de désignation d'une personne de confiance
- ✍ Conduite à tenir en cas d'hospitalisation ou décès
- ✍ Attestation sur la bonne compréhension des informations et divers documents



# Localisation

